



FO

UNCP

transports et logistique



Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique

**je serais
représenté**

Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique,

**je serais
défendu**

Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique

**je serais
informé**

FO

TPE
2016

**Pour ne plus rester isolé (e-s) dans nos TPE,
il est indispensable que chaque salarié (e-s)
vote FORCE OUVRIÈRE**

SALARIÉ(E) D'UNE TPE, J'AI DES DROITS !

À commencer par celui d'être informé, représenté et, quand c'est nécessaire, défendu par un syndicat.

Les syndicats sont d'ailleurs, au-delà de l'application du Code du travail, à l'origine de ces droits et de leur progrès.

DANS MA BRANCHE D'ACTIVITÉ...

En effet, la Fédération **FO** des secteurs d'activité concernés négocie les conventions collectives de branche Transports Routiers de Marchandises, Transports Routiers de Voyageurs, Ambulancier, Déménagement, Déchets, Logistique, Remontées Mécaniques qui établissent les salaires minimaux, les classifications, les frais de route, la formation, l'ancienneté, la prévoyance...

DANS MON ENTREPRISE...

Les structures FO sont présentes sur tout le territoire. Les Unions Départementales, les Unions Locales ainsi que la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique Force Ouvrière/Union Nationale des Chauffeurs Professionnels (FO/UNCP) assurent des permanences où les salariés sont informés, peuvent obtenir des conseils et de l'aide dans leurs démarches et aussi de l'assistance juridique quand cela est nécessaire.

WWW.INFO-TPE.FR

La Confédération **FO** a, depuis 2012, mis en place une plate-forme Internet dédiée aux droits et à l'actu des salariés des TPE. Les salariés en se connectant sur

www.info-tpe.fr

trouvent des réponses à la plupart de leurs questions sur leurs droits (congés, salaires, formation, temps de travail, santé et conditions de travail, logement, consommation,...).

Chacun peut aussi poser sa propre question. **Une réponse est systématiquement apportée par nos experts juridiques et professionnels, pour chaque secteur d'activité.**

ÉLECTION 2016

Après une première fois en décembre 2012, les salariés des TPE voteront de nouveau en décembre 2016 pour donner du poids à leurs droits. Le résultat de ce vote s'ajoutera aux élections syndicales (délégués du personnel et comités d'entreprise) ayant eu lieu, durant les quatre dernières années, dans les entreprises à partir de 11 salariés. **L'ensemble des résultats des votes déterminera le poids, et donc l'influence, de chaque syndicat – sa représentativité – au niveau des branches et au niveau national.**





MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Il existe au niveau régional des Commissions Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) dans lesquelles siègent des organisations syndicales dont **FO** et qui permettent aux salariés de l'artisanat notamment de bénéficier de dispositifs d'activités sociales et culturelles.

À partir du 1^{er} juillet 2017, des commissions paritaires interprofessionnelles pour les salariés des TPE de tous les autres secteurs d'activité, seront mises en place au niveau régional. Elles seront composées de dix représentants de salariés de TPE et de dix représentants d'employeurs. Les syndicats interprofessionnels, comme **FO**, pourront y désigner des membres en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections TPE.

Ces commissions permettront un dialogue social spécifique aux TPE en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle ou encore sur des conflits individuels ou collectifs.

SAUVONS LE MONDE DU TRAVAIL

Dans ces commissions, il ne faut pas faire la place aux syndicats qui trahissent le monde du travail CFDT, UNSA, CFTC, en effet ce qui se passe au plan national sera un copier-coller au niveau local.

L'interminable série de félonies orchestrées par la direction nationale de la CFDT, CFTC et consort. Souvenons-nous des trahisons majeures qu'a subies l'ensemble du monde du travail :

en 1984, le premier plan de fermeture de la sidérurgie Lorraine a été cogéré par Fabius et par le père de F. Chérèque, nommé par Mitterrand super Préfet de Lorraine ;

en 1995, ce fut le plan Juppé de démontage de la Sécu, que soutint – si elle ne l'inspira pas – la CFDT, CFTC et consort ;

à l'automne 2010, la grande lutte pour la défense de la retraite à 60 ans fut poignardée dans le dos et en cours de route par cette même CFDT, CFTC et consort, avec pour effet un décalage de l'âge de départ en Congé de Fin d'Activité (CFA) de 55 ans à 57 ans ;

sans parler récemment de la Loi Travail dite Loi « EL KHOMRI », qui désstabilise les droits du travail des salariés du privé. Les socles minimaux que sont les Conventions Collectives vont voler en éclat et les salariés des petites entreprises vont être les premiers à en subir les conséquences.

Qui s'étonnera donc de voir l'actuel secrétaire général de la CFDT se comporter en véritable VRP de Hollande, Valls, Macron, Gattaz et de l'Union Européenne. Faisant la promotion des soi-disant aspects positifs de la loi travail pour refuser d'en exiger le retrait !



**Ne pas voter la CFDT, UNSA, CFTC,
C'EST DÉFENDRE LE MONDE DU TRAVAIL.**

Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique

je serais représenté

Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique

je serais défendu

Avec Force Ouvrière
UNCP Transports
et Logistique

je serais informé



**Pour ne plus rester isolé (e-s) dans nos TPE,
il est indispensable que chaque salarié (e-s)
vote FORCE OUVRIÈRE**